

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022
COMMUNE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE

La réunion a débuté le 7 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire, M BRESSON Joël.

Membres présents :

M BRESSON Joël
Mme CABANIÉ Laëtitia
M FRANCOIS Arnaud
M GADAUT Philippe
M GÉRARD Eric
M GERARD Mickaël
Mme GUILLOT Christelle
M HERBELOT Richard
M HURAUX Gilles
Mme MAÎTRE D'HÔTEL Magalie
M MARLANGEON Claude
Mme NICOLAS Régine
Mme PFLIEGER Josiane
M SOARES Mario

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Mme MAÎTRE D'HÔTEL Magalie

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2022_043 - Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
2022_044 - Décision modificative N° 2
2022_045 - Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2023
2022_046 - Demandes d'adhésion et de retrait au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif
2022_047 - Projet d'aménagement de la voie verte
2022_048 - Engagement dans la démarche CTG (Convention Territoriale Globale)
2022_049 - Participation financière ligne Fret NEUFCHATEAU/GIRONCOURT
- Questions diverses

2022_043 - Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
--

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil du souhait des collectivités suivantes d'adhérer au SMIC :

- Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des Communes de Haute-Moselle (SIBIS) – siège à SAINT MAURICE SUR MOSELLE
- Communauté de Communes GERARDMER HAUTES VOSGES – siège à GERARDMER
- Syndicat Mixte Moselle Amont – siège à GOLBEY

Le Conseil Municipal valide ces demandes d'adhésion.

14 voix pour

2022_044 - Décision modificative N° 2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204111 : Sub. Etat – Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	105 368.76 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	105 368.76 €	0.00 €	0.00 €
D-2131-158 : Salle socio-culturelle	5 449.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157-184 : Cimetière	432.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-123 : Matériel Informatique Mairie	0.00 €	1 392.29 €	0.00 €	0.00 €
D2184-126 : Matériel bât. – mobilier divers	1 683.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 565.00 €	1 392.29 €	0.00 €	0.00 €
D-231-132 : Travaux de voirie	105 368.76 €	6 172.71 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	6 172.71 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	112 933.76 €	112 933.76 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

14 voix pour

2022_045 - Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 8a/8b/21 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2023 (pour information, la coupe de la parcelle 25u est reportée) :

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2023/2024

L'exploitation et le débardage se feront par entrepreneur. La maîtrise d'œuvre correspondante sera confiée à l'Office National des Forêts.

- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal :

- Laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- Décide de répartir l'affouage par feu
- Précise que les garants responsables seront désignés parmi les affouagistes lors du tirage au sort des affouages
- Fixe le délai unique d'exploitation au 15 Septembre 2023 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)
- Fixe le prix du stère à 4.50 €

14 voix pour

2022_046 - Demandes d'adhésion et de retrait au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif

La Commune de GERARDMER et le Syndicat des Eaux de Froidefontaine ont sollicité leur adhésion au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Les communes d'ATTIGNY, GERARDMER, DOMMARTIN LES REMIREMONT et TILLEUX ont sollicité leur adhésion à la carte N° 1 « Réhabilitation ».

Les communes d'ATTIGNY, GERARDMER, DOMMARTIN LES REMIREMONT et FRAIN ont sollicité leur adhésion à la carte N° 2 « Entretien ».

Le SIEA des Côtes et de la Ruppe (SIEACR) a sollicité son retrait du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal valide ces demandes.

14 voix pour

2022_047 - Projet d'aménagement de la voie verte

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la voie verte. Le Conseil Municipal valide ce projet d'aménagement dont l'estimation financière s'élève à 436 062.12 € HT soit 523 274.58 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre non compris et demande à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès de tous les organismes suivants :

- Etat dans le cadre de la DETR 2023
- Conseil Départemental des Vosges
- Région Grand Est
- Agence de l'Eau
- Tous les organismes susceptibles de financer un tel projet

14 voix pour

2022_048 - Engagement dans la démarche CTG (Convention Territoriale Globale)

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la CAF (enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, etc).

En résumé, la Convention Territoriale Globale va contribuer à favoriser le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Si la Commune s'engage dans cette Convention Territoriale Globale, elle peut grâce au dispositif « Bonus Territoire » de la CAF, prétendre à une aide financière dans le cadre de son contrat « Enfance Jeunesse ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

14 voix pour

2022_049 - Participation financière ligne Fret NEUFCHATEAU/GIRONCOURT

Il est nécessaire de mener des travaux d'urgence en 2023 et 2024 pour un montant estimatif de 1.2 millions d'euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat : 33.33 % : 400 000 €
- Région Grand Est : 33.33 % : 400 000 €
- Conseil Départemental des Vosges : 8.33 % : 100 000 €
- Commune de GIRONCOURT-SUR-VRAINE : 3.582 % : 43 000 €
- C.C.O.V. : 4.75 % : 57 000 €
- O.I. : 16.70 % : 200 000 €

Il faut noter que cette première tranche de travaux sera suivie d'une 2^{ème} tranche en 2026-2028 ainsi qu'un investissement de régénération complet de la ligne à horizon 2030.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, mais déplore profondément que la SNCF ne participe pas à cette dépense.

14 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h15.

Mme MAÎTRE D'HÔTEL Magalie
Secrétaire de séance

M BRESSON Joël,
Maire

